

Lausanne renforce son soutien aux candidats à la naturalisation

La Ville de Lausanne renforce son soutien aux candidats lausannois à la naturalisation. Face à une demande en hausse, la direction de la sécurité sociale et de l'environnement a mandaté l'association «Retravailler CORREF» pour organiser des sessions supplémentaires du cours «Citoyenneté Intégration». Cette formation permet de se familiariser au mode de vie et aux usages suisses. Elle s'inscrit dans la volonté municipale de renforcer les liens entre les communautés étrangères et leur ville d'accueil.

Devenir Suisse, c'est obtenir des droits civiques et politiques, se sentir appartenir à une communauté et participer à la vie de la collectivité. Devenir Suisse, c'est aussi s'accoutumer au mode de vie et aux usages suisses, apprendre le français ou encore montrer un attachement à son pays d'accueil. Pour préparer au mieux leur passage devant la commission de naturalisation, les candidats ont souvent besoin de soutien. Preuve en est le nombre d'inscriptions élevé au cours « Citoyenneté Intégration » mis en place par l'association « Retravailler Corref » (www.corref.ch), dans le cadre de la Communauté d'Intérêt pour la Formation Élémentaire des Adultes (CIFEA).

La formation se déroule en groupe de 12 personnes, durant 3 mois, à raison de 2h30 par semaine. Trois sessions sont proposées chaque année. L'objectif est de taille: comprendre le fonctionnement de notre démocratie, connaître la Suisse (son histoire, sa géographie, son économie, sa culture, ses institutions, ses particularités) ainsi que les droits individuels, politiques et sociaux, sur le plan communal, cantonal et national. Au terme de la formation, la personne doit pouvoir exprimer ses opinions, rechercher et exposer une information, maîtriser un vocabulaire spécifique à la thématique.

La direction de la sécurité sociale et de l'environnement a souhaité financer des sessions supplémentaires de la formation proposée par CORREF. Quatre sessions seront ainsi proposées en 2010 et cinq en 2011, permettant à quelques 60 personnes de suivre la formation chaque année. Cette volonté s'inscrit dans une législation vaudoise qui favorise la naturalisation (nouvelle loi cantonale sur le droit de cité) et dans les objectifs du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI), le centre de compétences de la Ville dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme. Le secrétariat municipal, le service du travail et de l'intégration et le service social veilleront à transmettre cette information aux personnes concernées.

Toute personne étrangère peut déposer une demande de naturalisation ordinaire si elle vit en Suisse depuis au moins douze ans. D'autres conditions doivent être remplies. Les candidats participent à une audition devant une commission composée d'un membre de la Municipalité et de deux conseillers communaux. La procédure dure environ deux ans et demi. En 2009, 1'261 étrangers ont acquis la bourgeoisie de Lausanne par procédure de naturalisation ordinaire (762 requérants, 104 époux et 395 enfants). 423 candidats ont été auditionnés durant la même période. Une partie d'entre eux (90) ont dû être reconvoqués, leurs connaissances ne pouvant être considérées comme suffisantes.

Informations complémentaires sur www.lausanne.ch/naturalisation et www.lausanne.ch/bli

La direction de la sécurité sociale et de
l'environnement

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Jean-Christophe Bourquin,
directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, tél. 021 315 72 00**

Lausanne, le 9 juin 2010

